



le bulletin de la société française des architectes

247 rue saint-jacques 75005 Paris
tél : (33) 1 56 81 10 25 fax : (33) 1 56 81 10 26 contact@sfarchi.org

n°45
avril - mai - juin 2009

éditorial

Le lundi 12 janvier 2009, lors de l'élection de son nouveau Bureau, le Conseil d'Administration de la Société Française des Architectes m'a confié la présidence de notre association. Au terme de ma charge de trésorier, il m'est fait maintenant l'honneur d'en orienter l'avenir.

Après que Laurent Salomon fut salué de façon unanime pour la qualité, la générosité et le dynamisme de son action, je prends donc sa succession. Ne vous étonnez pas qu'entre lui et moi, il n'y ait pas de rupture, mais une continuité fraternelle !

Dans la société actuelle, devenue si individualiste, nous exerçons un métier dont les modalités d'accès à la commande nous mettent systématiquement en concurrence.

Du fait de notre isolement, nous constatons que dans les débats de fond, notre profession peine durement à occuper la place qui devrait lui revenir.

Alors que la question du logement devient notamment l'une des premières préoccupations de nos concitoyens, que l'on constate une évolution dramatique des inégalités sociales et des exclusions, et que les politiques urbaines du secteur publique sont en panne, nous, architectes, demeurons inaudibles.

Il me semble donc indispensable que notre voix retrouve le centre des débats. Car, durant les dernières années, il faut déplorer que ces débats n'aient été que trop peu en phase avec les véritables enjeux, en dépit d'une prolifération d'espaces promotionnels de l'architecture.

La SFA est, et restera, un lieu de parole libre et confraternelle, où toutes sensibilités peuvent s'exprimer et s'entendre.

Nous devons activer, nourrir, renforcer les échanges entre architectes, puisque telle est la vocation première de notre société professionnelle.

L'urgence sociale et la dégradation de la situation de bon nombre de nos confrères ne permettent pas que l'on se cantonne entre nous : nous devons d'urgence élargir nos prérogatives pour leur donner du poids !

J'appelle donc chacun à se mobiliser pour que de nouveaux adhérents s'engagent et renforcent notre présence .

Dans leur bilan, les actions de notre Société sont actuellement essentiellement orientées sur la région Parisienne. Notre fenêtre sur l'extérieur est « le Visiteur ». L'un de nos objectifs sera donc non seulement de développer nos actions en direction des Régions mais aussi de développer et structurer nos relations avec des sociétés d'architectes d'autres pays ou d'autres régions du monde. Nous pourrions ainsi bénéficier d'expériences, d'expositions et de conférences...

Je souhaite également encourager des actions vers de nouveaux

BUREAU 2009

Président Pablo KATZ
1er Vice-Président Laurent SALOMON
Vice Présidents Michel KAGAN
Olivier GAHINET
Luc-Régis GILBERT
Secrétaire Général Pascal QUINTARD-
HOFSTEIN
Trésorier Pierre BOUDRY
Membres Jean-Bernard BETHGNIES
Hervé BLETON
Jean-Claude LAISNE

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Françoise ADAM-MOUTON
Jean-Bernard BETHGNIES
Hervé BLETON
Pierre BOUDRY
Thierry CAMPAGNA
Jean-Luc CHASSAIS
Jacques COURBON
Françoise DAYOT
Hervé DUBOIS
Olivier GAHINET
Luc-Régis GILBERT
Jacques GUENARD
Borja HUIDOBRO
Michel KAGAN
Pablo KATZ
Jean-Claude LAISNE
Frédéric LEFEVRE
Sylvestre MONNIER
Benoît PEAUCELLE
Pascal QUINTARD HOFSTEIN
Philippe RIVOIRARD
Laurent SALOMON
Philippe VIGNAUD
Alain VIVIER

MEMBRES DE DROIT

Antoine LEYGONIE
Laurent SALOMON

SOMMAIRE

VIE PROFESSIONNELLE p. 4
VIE DE LA SFA p. 8

publics pour stimuler et enrichir des liens. J'ai l'intention de proposer des rencontres avec des élus, des maîtres d'ouvrage, ainsi que des citoyens, usagers d'architecture.

La Société Française des Architectes organise d'autre part régulièrement des « Collégiales ». Elle réunit, autour de questions professionnelles, les institutions et syndicats de l'architecture.

Le fonctionnement des instances ordinales, le cadre national et international de l'assurance et réassurance professionnelles, les conséquences de la réforme de l'enseignement avec la dévalorisation du diplôme d'Etat, les nouveaux permis de construire, l'avenir du concours des MH dans le cadre des Conventions Européennes, la mise en place de la HEMONP (Habilitation à l'Exercice de la Maîtrise d'Oeuvre en Nom Propre) et les difficultés rencontrées par les jeunes architectes en quête de son application, les évolutions réglementaires, les répercussions prévisibles de la crise sur nos agences, sont autant de sujets qui conditionnent fortement notre activité.

Je souhaite que notre Bulletin de la SFA rende compte de ces questions majeures : je forme le vœu de veiller à sa régularité et à sa fréquence. Mais ce bulletin doit lui aussi s'ouvrir et accueillir de plus diverses contributions. Avec le Bureau, nous invitons nos confrères à nous faire connaître des points de vue, des prises de position, de façon à entretenir une actualité évolutive, là où notre pouvoir de décision se fait rare, mais que nous subissons inéluctablement.

Un grand effort intellectuel et financier a été mobilisé pour relancer « Le Visiteur », revue critique exigeante, que nous souhaitons réinstaller durablement. Une partie de son contenu reflète le programme culturel de la SFA. Convaincus de l'intérêt des synergies entre ligne éditoriale et conférences, nous nous sentons obligés de soutenir vigoureusement cette activité. J'en profite pour saluer le travail assidu de Karim Basbous et de l'ensemble du conseil éditorial, que je rejoins. Je m'appliquerai avec ma participation à conforter leur succès.

Parmi les conférences programmées pour ce printemps, nous compterons sur celle de Laurent Salomon, qui, après avoir présidé notre Société, a répondu favorablement à notre invitation pour nous présenter l'évolution de son travail architectural et de ses positions pédagogiques au cours de ces dernières années ; en mai nous recevrons, dans le cadre d'une soirée sur l'architecture contemporaine en Turquie, Han Tumertekin, Emre Arolat et Oguz Öztuzcu. Puis nous nous attellerons à monter un numéro du Visiteur, principalement consacré à « la voie constructive » dans l'architecture Brésilienne.

Le mot de départ du Président Laurent Salomon

par Laurent SALOMON

CONSTRUIRE PLUS POUR LOGER ... MIEUX

Il y a quelques années, des élus bien intentionnés ont trouvé légitime et opportun de racler les fonds propres des offices de logements sociaux, et depuis, la qualité de cette offre n'a cessé de baisser. Alors que le prétexte était d'utiliser ces fonds pour relancer une production devenue défailante, la conséquence effective de cette initiative a été d'appauvrir les logements eux-mêmes, sans pour autant en augmenter la production. Depuis, il est devenu normal de produire des logements de moindre qualité, comme si la régression (que l'on nous vend si souvent sous le vocable de réforme) était

Le cycle des colloques interdisciplinaires, conduit par Antoine Leygonie et Pierre Hyppolite, qui s'est tenu les 15, 16 et 17 janvier 2009, s'est achevé cette année sur le thème « les espaces déterritorialisés ».

Ces colloques internationaux représentent pour nous l'un de ces espaces importants d'ouverture vers d'autres disciplines et publics : historiens, philosophes et scientifiques.

D'ores-et-déjà nous travaillons à la définition de nouvelles thématiques que nous serons en mesure d'annoncer au prochain Bulletin. Nous restons bien entendu ouverts à toutes propositions.

En marge des colloques tenus à la SFA, un colloque intitulé « Architecture et Littérature : une interaction en question (XXème – XXIème S.) » aura lieu la première semaine de septembre, à Cerisy. La SFA étudie les moyens de s'y associer.

Ayant assumé personnellement la responsabilité de Trésorier de la SFA, je suis bien placé pour savoir combien la situation financière en est fragile, en dépit de mesures prises pour tendre vers un équilibre. Mais cet équilibre instable ne saurait survivre en l'absence de nouvelles recettes.

Nous regrettons que les démarches, entreprises depuis plus d'un an aussi bien en direction du Ministère de la Culture que de la ville de Paris, auprès de qui nous avons sollicité des subventions, n'aient pas, à ce jour, abouti.

Tout projet culturel étant dépendant de ses moyens d'autonomie, notre effort se portera donc en grande partie à accroître et à diversifier nos ressources. Avec le Bureau, nous travaillons à la mise en œuvre d'actions nous permettant d'obtenir des partenariats, et de canaliser des fonds de mécénat privé – soit ainsi la création d'un « Cercle de qualité », regroupant des entreprises et artisans de compétence renommée.

Enfin, chers confrères, selon la tradition qui nous rassemble chaque année pour un voyage architectural, et comme suite au voyage à Milan de juin 2008, au cours duquel nous avons visité l'extension de l'université Bocconi en compagnie de Shelley Mc Namara, nous préparons pour ce printemps une visite de Madrid et Tolède. Point fort de la visite : les Archives Municipales de Tolède et le Centre Municipal de *San Marcos*, par Mendaro Corsini Arquitectos. Nous espérons partager ce moment avec le plus grand nombre d'entre vous.

Pablo KATZ
Président

inéluctable, voire nécessaire à notre bonne intégration dans la globalisation. La pauvreté des uns serait donc ce mal nécessaire à l'enrichissement de certains autres. Amen !

Aujourd'hui, à l'heure où les slogans politiques ressemblent à des réclames de supermarchés¹, l'économie du bâtiment se trouve confrontée comme tous les secteurs de l'économie à une crise sans précédent. Cela se produit à un moment où le besoin en logements est très supérieur à l'offre du marché. Mais comme les crédits aux acquéreurs sont bridés par les

banques qui profitent de la baisse du taux interbancaire pour rattraper sur le dos des classes moyennes leurs pertes dans l'aventure des « subprime », le problème du rapprochement de l'offre et de la demande se transfère sur les investisseurs. Le choix s'offre donc à eux (pour autant qu'ils soient encore solvables) de construire soit des logements « socialement » bien calibrés, avec le risque qu'ils soient plus chers que ne le permettent les possibilités offertes par les crédits actuellement proposés, soit de construire des logements de dimensions réduites, en phase avec le niveau de crédit actuellement accordé, mais « socialement » tout à fait insuffisants, avec le risque que les acquéreurs potentiels retardent leurs achats en attendant des jours meilleurs. Les investisseurs seraient condamnés à prendre des risques, ou bien à construire trop grand et à stocker, ou encore à construire plus petit ... et à stocker aussi. Amen !

Cette situation abracadabrantesque résulte en grande partie de ce que les apports de liquidités consentis aux banques n'ont fait l'objet d'aucune contrepartie contractuelle, d'une part parce que ce sont des apports onéreux et non des participations en capital, d'autre part parce que les prêteurs souhaitent sans doute voir lesdites banques rembourser le plus vite possible, sans être trop regardant sur les moyens utilisés pour y parvenir. Amen !

Mais à en vouloir toujours plus, on risque aussi de tout perdre. D'abord, c'est la leçon à retenir de l'expérience des « subprime ». Ensuite, il semble parfaitement illusoire dans le contexte actuel de croire que les pertes bancaires seront rattrapées par un coût élevé de crédit facturé à peu d'emprunteurs, comme d'imaginer que les bénéficiaires seront reconduits en maintenant de fortes marges sur des chiffres d'affaire amoindris, comme l'affirme Jean Guénard dans les colonnes du *Moniteur des Travaux Publics*. Ces deux attitudes parallèles et équivalentes manifestent à la fois leur cécité face à la leçon de la crise, et leur surdité aux besoins de la société. C'est une addition de persévérance dans l'erreur et de manquement à une solidarité nécessaire à l'ensemble de l'activité économique qui pérenniserait ainsi l'emploi à court terme, et le développement à plus long terme. Avec de tels agents économiques à de si hautes responsabilités, il y a donc très peu de chance de sortir rapidement de cette crise. Amen !

Alors, amis architectes, comment pourrions-nous avoir de l'espoir ? Je fais un vœu avec le plus grand nombre d'entre vous, confiant dans l'inéluctabilité de cet appauvrissement à moyen terme. Voir mis à bas le crétinisme architectural qu'a enfanté cette crise : Comment ? Grâce à la baisse des moyens des émirs, des édiles et des capitaines d'industrie libido-maniaques, atteints par le syndrome des tours les plus hautes comme transcription infantile du phantasme du sexe le plus gros. Voir aussi rayée de l'histoire architecturale, au même titre que ce priapisme architectural, cette « blob-architecture » *capitalo-futuristique* qui, pour être toute droite sortie d'une bande dessinée de Bourgeon et Lacroix (le talent en moins), est un véritable « tue la ville ».

Alors, nous n'aurons pas tout perdu : ainsi, revenus à des considérations sociales sur la vertu de construire, décideurs et investisseurs nous demanderont-ils à nouveau de *penser*, plutôt que d'étonner des blasés, d'épater des galeries d'ignares, ou d'être les scénographes de feux d'artifices grotesques pour « people branchés », aussi socialement indécents qu'intellectuellement dégradants.

Cette crise va faire souffrir nos petites entreprises, mais quel plaisir à terme, quelle joie !

Je signe ici mon dernier éditorial du Bulletin de la SFA, puisque je quitte sa présidence après deux périodes de cinq années, soit dix ans de présidence en dix-huit ans ! Je me dois ici de remercier tous ceux qui m'ont aidé à orienter sa politique au fil de ces années et qui sont devenus des amis. Certains savent à quel point la conduite des activités culturelles de l'association m'a imposé une grande réserve de propos sur le contexte dans lequel nous travaillons tous. Comme au-delà de cette fonction, je resterai sans doute présent dans ces colonnes, je vous laisse ce petit message pour vous annoncer que la réserve est désormais la charge de mes successeurs. Je m'exprime donc sans fard et tiens à dénoncer ici ce qui doit l'être, parce que je crois que notre fonction d'architecte au sein de la société est importante et salutaire, parce que je crois que notre expérience de cette société, par notre position entre édiles, investisseurs et capitaines d'industrie est une position de choix pour observer le monde que nous vivons, parce que, autant comme personne que comme enseignant en charge d'étudiants - donc d'une part de notre avenir - je crois que le progrès existe. Je vous promets ici de ne jamais prendre des vessies pour des lanternes et des régressions pour des réformes. Restons tous et toujours vigilants, le pire n'est jamais décevant !

Merci à vous de ces années de confiance,

Laurent SALOMON,
Premier Vice-Président

¹ Nicolas Sarkozy : « travailler plus pour gagner plus » !!

VIE PROFESSIONNELLE

sur un thème d'éclair en crise

Bilan 2008 et perspective 2009

La SFA se mobilise contre la destruction des bâtiments de la Marine Nationale, projet et réalisation des Frères Perret **Lettre ouverte au Président de la République, Nicolas SARKOZY, 25 mars 2009**

Plusieurs institutions professionnelles d'architectes s'étant manifestées, notamment par pétitions, affirmant une opposition ferme aux initiatives et décisions du ministère de la Défense relative au regroupement de ses services, concernant la démolition – de tout ou partie – des bâtiments de la Marine Nationale, conçus et réalisés par les Frères Perret de 1928 à 1956, il est apparu impératif à la Société Française des Architectes d'adhérer d'urgence à cette action, sa volonté ne se limitant pas seulement à une sauvegarde patrimoniale partielle des locaux de la Marine Nationale, mais étant

- de faire classer globalement l'œuvre des Frères Perret comme témoin majeur de l'architecture Française.
- de faire la proposition d'un projet contemporain d'envergure sur le site de la Porte Balard, tout en y intégrant l'ensemble des bâtiments existants.

Qui oserait dire à Picasso ôtez ce vert et ce trait qui me dérangent ! ?
Faut-il encore rappeler les menaces qui ont pesé sur la Gare d'Orsay ?

Monsieur le Président de la République,

Lors de l'allocution que vous avez prononcée à l'occasion de l'inauguration de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine au Palais de Chaillot, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, vous déclariez notamment, avec la plus encourageante conviction à l'égard des architectes et des hommes politiques :

« Cette cité n'existe et ne se perpétue que par le ciment et les liens de la culture, et le patrimoine en est l'illustration la plus visible et la plus durable... »

L'art, la culture, l'architecture sont parties prenantes de l'état d'esprit de la société. Ils expriment sa vision du monde, la place qu'elle donne à l'homme. C'est particulièrement vrai de l'architecture... Elle est le témoignage d'un passé commun et une projection vers l'avenir. Une politique de l'architecture, comme toute politique culturelle, doit tenir les deux bouts du patrimoine et de la création... »

Cette allocution magistrale ne se terminait-elle pas en confiance, sous la garantie de votre appui, en vue « d'un nouveau projet d'aménagement global du Grand Paris » ?

Voilà que par surprise, sur l'exclusive volonté du ministère de tutelle – la Défense – sans appel à consultation d'autres ministères concernés – Culture, Environnement – ni auprès des instances compétentes en architecture, nous apprenons que les bâtiments de la Marine Nationale, 8 boulevard Victor, Paris 15^e, conçus par les Frères Perret, réalisés par tranches de 1928 à 1956, selon un programme évolutif fort complexe, seraient voués aux bulldozers.

On peut s'étonner déjà que dans cet ensemble de bâtiments complémentaires les uns des autres et dans un dispositif technique expérimental unique, seul le bâtiment administratif soit inscrit à l'Inventaire des Monuments historiques. Cette œuvre majeure des Frères Perret, avec le poids intellectuel de 2000 documents d'étude d'une époque sans

informatique, plutôt que de se voir détruire par morceaux, mériterait évidemment d'être *globalement* classée Monument Historique.

Mieux encore : ne serait-il pas légitime de classer l'œuvre complet de ces célèbres ingénieurs-architectes, compris comme un tout inaliénable du patrimoine national ? Ne sont-ils pas en effet mondialement reconnus comme un maillon essentiel de l'histoire de l'architecture Française ? N'ont-ils pas su, avec toute l'élégance classique d'un style ordonnancé, promouvoir et maîtriser technique et art conjoints, dans le défi créatif du béton armé, à l'aube du XX^e siècle ?

Oserait-t-on jamais, dans la droite ligne de l'initiative que nous dénonçons ici, bafouer tant d'œuvres, projets ou réalisations, à Paris, le Havre, Amiens ?

Ces bâtiments de la Marine Nationale ne peuvent être les victimes de décideurs mal informés, de culture indigente, quoiqu'ils puissent appâter commercialement un promoteur-exploiteur qui ne voit que l'intérêt du moment. Evidemment, ils se présentent actuellement sous un aspect assez sale, voire délabré, laissés partiellement à l'abandon par destination initiale forclosée. Mais la diversité de fonctions d'expérimentations, à l'origine de leurs formes hétérogènes, est une ressource exceptionnelle d'innovations techniques et spatiales, qui rend inacceptable une démolition, reniant le témoignage des liens inhérents entre la recherche scientifique d'alors et l'invention d'espaces qui lui étaient indispensables. N'y aurait-il pas à l'inverse, matière à un projet et une réalisation d'architecture, de grande composition à long terme, honorant ce quartier de Paris en attente d'une marque monumentale supplémentaire à celle que les Frères Perret lui avaient conférée ? Ne saurait-on imaginer plutôt un ensemble qui intégrerait les bâtiments actuels, en apportant à leur dynamique d'origine les techniques et moyens contemporains que l'avenir validerait ?

Ne trouve-t-on pas de par le monde les nombreux exemples d'architecture qui prouvent et enseignent que l'on peut associer par le jeu harmonieux des époques, des volumes,

des fonctions, des structures, des matériaux autrement qu'en recourant à la trop facile *table rase*, aveu constant de tous les renoncements ?

Ainsi la Société Française des Architectes se permet-elle, Monsieur le Président, de vous soumettre sa réflexion de mise en garde sur la décision imminente que vous devez prendre. Puisse-t-elle vous aider à confirmer vos efforts en faveur de la culture que vous revendiquez et du patrimoine que vous désirez soutenir, dans le sens même de votre conclusion : « L'architecture, c'est l'identité de notre pays... ! »

Dans l'espoir de retenir votre meilleure attention, nous vous prions de croire,
Monsieur le Président de la République,
à l'expression de notre considération la plus haute.

Pablo KATZ, Président
Laurent SALOMON, Premier Vice-Président
Luc Régis GILBERT, Vice-Président

Les assurances et l'Europe

par Alain VIVIER

L'année dernière, nous avons fait le point sur les textes français à prendre en compte dans le cadre de la responsabilité des architectes. Cette année, nous allons élargir l'étude aux textes européens, l'Europe créant un afflux nouveau de règles d'application directe (les règlements) ou devant faire l'objet de textes d'application (les directives).

Quatre textes sont particulièrement importants pour la Mutuelle des Architectes Français et donc pour l'ensemble des architectes.

I – RÉASSURANCE

La directive européenne du 16 novembre 2005 sur la réassurance, transposée dans le droit français par l'ordonnance du 13 juin 2008, harmonise les législations nationales relatives à la surveillance des réassureurs. Elle a pour objectifs principaux d'accroître la stabilité financière européenne, de supprimer les coûts administratifs résultant de la segmentation des réglementations nationales en Europe, de poursuivre la construction du marché intérieur en facilitant l'accès des entreprises d'assurance aux services d'un réassureur d'un autre pays européen et de renforcer ainsi la concurrence.

>> Cette directive s'inspire de la réglementation appliquée aux entreprises d'assurance. Elle étend aux entreprises de réassurance le « passeport européen » : l'agrément délivré par les autorités de l'État membre du siège est valable dans l'ensemble de l'Union européenne.

II – SOLVABILITÉ II

La proposition de directive européenne sur le contrôle de la solvabilité des assureurs, dite Solvabilité II, fixe de nouvelles normes prudentielles devant s'appliquer aux compagnies d'assurance. Cette proposition de directive devrait être votée par le Parlement européen avant les prochaines élections.

Les nouvelles règles de contrôle édictées par Solvabilité II privilégient la diversification des domaines assurés, et donc les grands groupes d'assurance. Cette diversification tient compte de l'idée qu'un assureur qui garantit des activités diverses et opère sur des marchés différents a moins de risques de faire faillite qu'un assureur concentrant toutes ses activités sur un petit nombre de services d'assurance vendus sur un marché étroit. Autrement dit, on peut toujours espérer qu'il y aura, chez un assureur aux activités diversifiées, des activités suffisamment bénéficiaires pour absorber les pertes d'autres activités.

>> Les mutuelles sont à l'opposé de la diversification,

puisque elles sont bâties sur la volonté d'assurer des populations homogènes, et donc fondées sur la spécialisation.

Les nouvelles règles de contrôle ne seront donc pas favorables aux mutuelles professionnelles, qui ont cependant acquis une véritable crédibilité auprès de l'autorité de contrôle des assurances, dont elles devront savoir tirer parti pour faire valoir leurs intérêts et, en ce qui concerne la MAF, celui des architectes.

III – ROME I

Le règlement communautaire, dit Rome I, s'appliquera aux contrats conclus après le 17 décembre 2009. Il édicte l'application de règles uniformes sur tout le territoire de l'Union européenne pour trancher les conflits de lois, en cas de litiges portant sur des contrats privés et transfrontaliers, c'est-à-dire comportant au moins un élément d'extranéité, autrement dit « étranger ». Pour donner un exemple, entrerait par exemple dans ces champs, une construction réalisée en France par un architecte français, pour un maître d'ouvrage résidant habituellement en Angleterre, avec un entrepreneur dont le siège social serait en Italie.

Quels sont les effets de l'entrée en vigueur de ce règlement ? A compter de la fin de cette année, il faudra toujours avoir à l'esprit que, pour tout immeuble édifié en France, les contrats de construction et les contrats d'assurance ne seront plus nécessairement régis par le droit français.

Le principe de « l'autonomie de la volonté » s'appliquera : les parties seront libres de choisir la loi régissant leur contrat. A défaut de choix, c'est la loi de la résidence habituelle du prestataire de services qui s'appliquera (la loi de la résidence habituelle de l'architecte, de l'entrepreneur...).

> Pour les contrats d'architecte, ce principe de l'autonomie de la volonté domine aussi. A défaut de choix par les parties, dans notre exemple, c'est la loi de française qui s'applique car la construction et l'établissement de l'architecte sont tous deux français.

> Pour le contrat de construction signé entre un entrepreneur et un maître d'ouvrage, on applique le même raisonnement. En l'espèce, la loi applicable à défaut de choix des parties, serait la loi italienne...or, cette loi n'oblige pas notre entrepreneur italien à souscrire une assurance construction spécifique ! C'est à ce niveau que se situe le risque pour l'architecte français, soumis, lui, à une responsabilité décennale de plein droit.

En France, les textes régissant la responsabilité décennale et l'assurance construction sont considérés comme des

dispositions d'ordre public. Mais cette position est fragilisée par les nombreux débats auxquels elle donne lieu en Europe.

Lorsque la loi du contrat de construction ne sera pas la loi française, il n'y aura pas de responsabilité décennale au sens du code civil, ni par conséquent d'assurance obligatoire de cette responsabilité, ni donc de certitude d'être indemnisé. Le risque de solidarité sera pour l'architecte encore plus lourd.

>> Dans les contrats privés transfrontaliers, la MAF recommande aux architectes d'être très vigilants, de toujours préciser que la loi française régira le contrat et de désigner la juridiction française comme compétente pour trancher tout différent.

IV – DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LES SERVICES

La directive européenne du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur doit être transposée dans les droits nationaux de chacun des États membres avant le 28 décembre 2009. Elle a pour objectif de supprimer les obstacles à la liberté d'établissement ainsi qu'à la libre prestation des services, pour créer un véritable marché intérieur des services à partir de 2010.

Elle s'applique aux services fournis par les prestataires établis dans un État membre. Sont visées les activités économiques non salariées, fournies contre rémunération, à caractère industriel, commercial, artisanal ou libéral. Sont donc notamment concernés les services liés à la construction (les architectes, les entrepreneurs en premier lieu).

Dans tous les cas, les consommateurs gardent le bénéfice de la protection qui leur est accordée par la législation en vigueur dans leur pays.

De nombreux secteurs d'activités sont exclus, tels que les services sociaux, les services de santé, le droit du travail, l'éducation, ou bien encore les services bancaires et d'assurance qui sont régis par des directives spécifiques.

> En cas d'établissement dans un autre État membre, la législation applicable au prestataire de services est celle du pays d'accueil. Les États membres peuvent subordonner l'accès à une activité de services et son exercice à un régime d'autorisation, à condition que celui-ci ne soit pas

discriminatoire et qu'il soit justifié par une « raison impérieuse d'intérêt général ».

> La libre prestation des services vise les prestations fournies de manière transfrontalière et temporaire. La directive a adopté la règle de la libre prestation des services : les États membres respectent le droit des prestataires de fournir des services dans un État membre autre que celui dans lequel ils sont établis. L'État membre dans lequel le service est fourni garantit le libre accès à l'activité de service ainsi que son libre exercice sur son territoire. La limitation exceptionnelle de l'accès au marché par des dispositions nationales doit être justifiée par des « raisons d'ordre public, de sécurité publique, de santé publique ou de protection de l'environnement ».

Les États membres peuvent prévoir que les prestataires dont les services présentent un risque direct et particulier pour la santé ou la sécurité du destinataire ou d'un tiers, ou pour la sécurité financière du destinataire, souscrivent une assurance de responsabilité professionnelle, ou prévoient une garantie fondamentalement comparable.

>> En France, pour la responsabilité décennale, toute assurance ou garantie fondamentalement comparable devra prévoir le maintien de cette assurance ou de cette garantie fondamentalement comparable pendant dix ans.

Tous ces textes dont on ne connaît pas encore pour certains les textes d'application, vont avoir des conséquences importantes en matière d'assurance et vont donc nécessiter une grande vigilance de la part des assureurs construction et des architectes. La MAF, pour sa part, continuera à œuvrer pour apporter les meilleures garanties aux architectes qu'elle assure.

Alain VIVIER
Président de la MAF
Administrateur de la SFA

A propos de la réforme de la maîtrise d'oeuvre sur les monuments historiques

par Benjamin MOUTON

L'organisation de la conservation des Monuments Historiques par l'Etat remonte aux années 1830, s'est peu à peu affirmée au cours du XIX^es, pour se structurer à l'aube du XX^es selon une organisation territoriale dans laquelle ont été nommés des architectes chargés de la surveillance et des travaux sur les immeubles classés. Pour assurer ces missions territoriales, ils devaient au préalable faire la preuve de leurs compétences (culture historiques, architecturale, des savoir-faire anciens ; capacités d'expertise de pathologies, de techniques d'interventions) lors d'un concours de recrutement de haut niveau, organisé par l'Etat et suivi d'une période probatoire de 18 mois. Ils devenaient alors Architectes en Chef des Monuments Historiques, fonctionnaires à exercice libéral (sans traitement fixe) et nommés dans une circonscription territoriale par un arrêté ministériel.

L'obligation de service découlant de cette responsabilité territoriale, assurait la conservation de tous les MH classés dès lors que celle-ci était menacée, non seulement les grands édifices, mais également les plus petits et modestes, les moins dotés souvent, et les plus inaccessibles, aussi.

Ainsi, l'objectif était atteint. La nomination sur une longue durée permettait aux architectes d'acquérir la connaissance des particularismes locaux (histoire, caractères propres des édifices, des matériaux, des modes constructifs), nécessaire à la précision et à la pertinence des interventions et des travaux. A défaut d'être parfaits, les résultats obtenus depuis plus d'un siècle sont manifestement tangibles, et souvent enviés par nos voisins.

Aujourd'hui, la tendance est à la libre concurrence. Les Architectes en Chef n'y échappent pas, et la territorialité disparaît donc. Après avoir répondu à l'obligation d'ouverture du recrutement des Architectes en chef aux architectes de l'Union Européenne, l'Etat a restreint l'intervention exclusive des ACMH aux seuls édifices classés dont il garde la propriété, élargissant sous certaines conditions le champ des autres MH aux architectes titulaires d'expériences en matière de travaux de conservation, abandonnant donc de ce fait l'obligation du concours.

Il sera donc intéressant d'observer de quelle manière la « régulation naturelle » du marché pourra alors répondre aux objectifs de conservation des monuments classés, et comment, étendue à l'échelle du territoire français, la compétition pourra assurer le même service exhaustif et pertinent.

Il sera intéressant de voir alors combien d'architectes seront encore tentés par la profession d'ACMH qui aura perdu de son efficacité, puisque limitée dans son action aux seuls MH de l'Etat, et de son intérêt puisque réduite pour le reste du parc monumental aux seules missions de surveillance. Et ce serait évidemment dommage.

Il sera non moins intéressant d'observer, si les architectes non MH, candidats pour la restauration des édifices classés, sauront distinguer les opérations « simples » des opérations « complexes » et en particulier celles qui peuvent cacher des vices et surprises et appellent une véritable compétence; combien sauront engager en connaissance de cause leur responsabilité professionnelle ; comment les assurances les couvriront ; et comment les maîtres d'ouvrage sauront les sélectionner.

Car cette ouverture s'étend aussi à la maîtrise d'ouvrage que l'Etat restitue aux propriétaires des MH (à qui elle appartient de droit), même si celle-ci est devenue, dans un contexte réglementaire aujourd'hui particulièrement complexe, un véritable exercice de professionnel exigeant des connaissances solides et se doublant dans le cas des MH, de précautions particulières. Il sera intéressant d'observer comment les petites communes dépourvues de services compétents, ou les propriétaires privés dont ce n'est pas le métier, sauront faire face à ces nouvelles obligations, et prendre le relais de l'Etat qui l'exerçait jusqu'ici de façon gratuite et compétente... et combien pourront bénéficier encore d'une assistance de l'Etat.

Enfin, cette recherche de simplification s'étend aussi à l'expertise technique et doctrinale de tous les projets de travaux sur MH classés, en vue de leur autorisation par l'Etat, et qui était assurée jusqu'ici par les inspecteurs généraux des MH désignés parmi les ACMH les plus expérimentés. Elle sera désormais effectuée par les services des DRAC via l'Architecte des Bâtiments de France, réservant les cas spécifiques aux Inspecteurs Généraux.

Il sera intéressant d'observer comment, pour un tel exercice d'expertise, les compétences les plus confirmées pourront être assurées, sachant qu'une solide expérience de « praticien » paraît d'autant plus nécessaire que celle des maîtres d'ouvrage sera assouplie - comme celle des maîtres d'ouvrage - On rappellera que depuis leur interdiction de « cumul », les Architectes des Bâtiments de France ne peuvent plus disposer d'une telle expérience.

On le voit, les réformes engagées à ce jour vont donc transformer de façon radicale les procédures. Les missions de l'Etat, après avoir assuré par les CRMH les compétences de maîtrise d'ouvrage par délégation, et par ses ACMH celles de maîtrise d'oeuvre, vont donc se réduire au seul « contrôle scientifique et technique ».

Il sera intéressant d'observer si les 18.000 MH classés y gagneront, de la plus petite chapelle isolée, aux plus prestigieux chefs d'oeuvre de l'architecture française.

Car au-delà de toutes préoccupations légitimes de simplifications et allègements des procédures, et loin de tous réflexes corporatistes, il faut souligner que l'objectif de toute réforme doit être non seulement de poursuivre, mais d'améliorer la conservation des Monuments Historiques quels qu'ils soient, dans leur variété et intégrité la plus absolue, et sous la garantie vigilante de l'Etat. Est ce bien le cas aujourd'hui?

Il sera intéressant d'observer comment les générations à venir jugeront.

Benjamin MOUTON,
Architecte en Chef des Monuments Historiques
Inspecteur Général des Monuments Historiques
Membre de l'Académie d'Architecture Hon.FAIA
Membre de la SFA



Il ne suffit pas de savoir piloter, encore faut-il savoir amerrir...

VIE DE LA SFA

COLLEGIALE !

par Frédéric LEFEVRE

Chaque trimestre les membres de « la collégiale » se réunissent autour de thèmes d'actualité proposés par les membres eux-mêmes. Les participants ne sont pas toujours nombreux mais la régularité des rendez vous impose un rythme qui progressivement, mais hélas irrégulièrement, est entré dans les habitudes de certaines institutions (CROAIF, UNSFA, SA, DpA, ARPAE, MAF). Nous nous retrouvons parfois tard pour échanger des points de vues, partager des inquiétudes, confronter des opinions sans obligation de résultat. Ces rendez-vous restent le seul moment libre de rencontre des organisations représentatives de la profession.

Les dernières collégiales se sont fortement concentrées sur la réforme de l'enseignement de l'architecture et ses conséquences sur l'avenir de la profession. Tout le monde s'accorde à dire que la réforme telle qu'elle a été mise en place n'est pas satisfaisante. Elle crée une confusion grave entre le diplôme et l'habilitation à exercer et risque de diviser la profession elle même, comme le craint Dominique Teissier (Pdt CROAIF).

Mais il y a aujourd'hui deux tendances, ceux qui pensent que le métier reste inséparable des études et donc proposent de mettre en place un seul diplôme donnant le droit à l'exercice, en six années ou plus, quitte à donner les moyens d'une formation professionnelle plus lourde. D'autre part, ceux qui pensent que la formation à l'exercice peut être séparée des études, mais doit être de deux années pour être crédible. En fait la question tourne autour de savoir qui, de l'école ou de la profession est à même de former à un exercice professionnel. Les discussions à ce sujet semblent dessiner des positions partagées sur le fond (programmes, stages, mémoires, diplômes, etc.). La forme en reste moins importante, car tout le monde souhaite une formation d'architecte de haut niveau ayant reçu la formation professionnelle nécessaire pour entrer directement dans l'exercice.

Cette réforme a conduit naturellement la collégiale à débattre à propos du tableau de l'Ordre. Le CROAIF propose d'ouvrir le tableau aux ADE et d'autres tableaux aux professionnels non libéraux (Voyers, ABF, MH et conseils) qui n'auront pas tous besoin d'avoir l'habilitation, mais peuvent avoir le droit de porter le titre d'architecte. Sur ce point aussi les avis sont tranchés : l'idée de ne pas interdire aux ADE de porter le titre, en opposition à la volonté d'être clair : un membre de l'ordre

est un architecte à part entière. On assiste là à une division de la profession autour de 2 diplômes qui créent la confusion évoquée plus haut.

La formation tout au long de la vie professionnelle s'organise et les différentes institutions y réfléchissent sérieusement. On sait combien ce point est important tant les choses se complexifient de jour en jour, pour l'instant aucune décision concrète n'a réellement été mise en place, mais l'ordre souhaite être un moteur dans cette fameuse formation continue. L'UNSFA rappelle que les centres collecteurs pour la formation ne sont pratiquement pas sollicités et trouve cela regrettable. L'obligation ne devrait pas être une règle, mais c'est, d'après les responsables ordinaires et syndicaux, le seul moyen de faire sortir les architectes – et leurs collaborateurs - de leurs agences pour prendre le temps au moins de s'informer sérieusement.

L'UNSFA à plusieurs reprises attire l'attention de ses confrères adhérents sur les risques de l'application de la « directive services » qui risque de créer des architectes soumis à des associés trop puissants et ainsi « d'institutionnaliser la signature de complaisance ». Un débat technique important que la collégiale se doit d'aborder prochainement.

Pour les prochaines collégiales les participants ont décidé d'adopter un thème général afin de placer les réflexions dans un débat sociétal. Une réflexion autour de la fabrication de la ville à partir du logement a été lancée afin de placer le rôle de l'architecte et de l'architecture dans la société ; ce qui n'évitera pas de longs débats sur les points brûlants de l'actualité !...

Frédéric LEFEVRE
Administrateur de la SFA

LA MEMOIRE ET L'ECELLE

par Jean-Claude LAISNE

Toute esquisse ou ébauche des lignes fortes qui constitueront le projet d'architecture fait appel aux deux éléments que sont la mémoire et l'échelle.

On peut alors légitimement se demander si l'introduction de l'informatique dans notre métier créant une distance supplémentaire face à l'objet produit serait de nature à modifier notre relation au dessin. Et si la nouvelle continuité introduite par la machine qui ordonne linéairement les changements d'échelle ne bouleverserait pas notre rapport à la création.

Auparavant l'apprentissage du dessin s'enseignait dans des ateliers en présence de modèles. On y découvrait que bien qu'obéissant à des règles, la représentation du modèle demeurerait un acte très personnel dans la traduction indicible de ces règles. Chaque mémoire individuelle réagit différemment mettant en jeu une relation à son propre corps ou à ses affects. Les traits sont alors l'expression graphique de la quintessence de cette mémoire. Trahir ou non l'observation du modèle dans cette esquisse, transgresser les règles, permet d'offrir une

grande richesse d'interprétation graphique. C'est alors bien soi-même que l'on représente plutôt que ce qui est. Une façon de « donner à voir et à penser ».

En rappelant ainsi que le trait de crayon sur le papier, passant de la tête à la main, est conduit par des mémoires (sensorielle, à court terme, à long terme, épisodique et sémantique, procédurale et déclarative) nous pouvons nous demander si le passage du crayon à la souris informatique, du papier à l'écran, est à même de préserver toute cette richesse mémorielle.

En devenant virtuel, le dessin d'architecture tient-il autant sa promesse de rêves ? En faisant plus appel à des mémoires informatiques préétablies qu'à nos propres complexités obtient-on des projets aussi ancrés dans notre chair ?...

Peut-être cette question ne reflète-t-elle qu'une difficulté passagère d'appropriation de l'outil informatique et de sa maîtrise... (ne peut-on pas faire de la musique sur des instruments les plus étranges ? La question reste posée.)

Il semblerait cependant que le processus de mise en œuvre informatique du dessin trahisse plus l'exercice de la mémoire que l'utilisation technique de l'ordinateur. Par exemple, lors de la conception, de la mise en forme *des volumes dans la lumière*, l'organisation infographique demande immédiatement la mise en place des repères orthonormés X Y Z. Le programme graphique agit alors en cascade. Les mémoires informatiques s'activent, grâce aux arborescences électroniques et cherche des connections, des copies. On voit bien que la modélisation est alors plus rapide et que le processus de création intègre très tôt les rapports de trois dimensions.

Sans l'ordinateur, il est plus facile de rester dans un niveau

relatif qui permet d'ajuster la proportion plus que la métrique. L'écran de l'ordinateur agit comme un filtre qui confère au dessin une échelle objective de la représentation. Le degré de réalisme de l'image nous fait alors parfois oublier qu'elle n'est que virtuelle, qu'elle n'a pas d'échelle.

Cette vérité immédiate que permet l'informatique en opposition à une certaine subjectivité répond parfaitement à cette quête de vérité qui nous poursuit.

Il n'est pas étonnant d'être alors souvent confrontés à ces raccourcis qui dès la phase esquisse nous demande d'établir un bilan financier, de produire les surfaces dans leur exactitude définitive, voir un calcul des développés de façade précis permettant l'élaboration du calcul thermique...

Autrefois le passage d'une échelle à une autre consistait à reproduire un dessin d'une feuille sur une autre. Il fallait abandonner un plan de masse pour entreprendre un plan d'échelle supérieure qui correspondait à un usage différent.

Ce travail de mise à distance vis-à-vis de l'objet dessiné, supposait d'être fractionné, comme si la mémoire se mettait ponctuellement en retrait, laissant se développer un vide, un oubli temporaire, un silence avant de passer à une autre représentation.

Peut être pourrait on dire que la logique informatique tend finalement à privilégier l'échelle à la mémoire. La mémoire restant indicible, l'échelle donnant une réalité instantanée.

On aura compris néanmoins que l'ensemble de ces interrogations attendent bien évidemment critiques et débats.

Jean-Claude LAISNE,
Administrateur de la SFA

«IMAGINATION», BONJOUR !

par Luc-Régis GILBERT

Pour tous nos Confrères et Consœurs - toujours en charrette ! - qui manqueraient à l'écoute suivie des réformes fluctuantes de l'enseignement de l'architecture, le « MASTER » décerne le diplôme d'Etat en cinquième année d'études, pour s'aligner ainsi sur les trois échelons universitaires internationaux reconnus: licence, master, doctorat, soit respectivement chacun de 3,5,8 ans. Mais, soit dit en passant, il reste bien à faire pour que leurs contenus atteignent une équivalence entre les diverses universités Européennes.

Laissons de côté pour un autre débat la redéfinition de ces trois échelons, avec l'argumentation pour ou contre qu'ils impliquent dans le cadre de la formation au métier d'architecte, pour ne retenir qu'une observation faite sur les *projets et mémoires* de soutenance du «Master», à propos de l'**imagination**.

Ces projets et mémoires parachèvent généralement une étude d'équipe ou de séminaire, bonne en soi, conduite par un enseignant chargé d'assumer une partie de l'ensemble du programme pédagogique, celle de l'urbanisme et de l'architecture afférente, s'agissant par exemple - non sans généreuse ambition - d'un quartier de ville en développement, rien de moins !

Une analyse méthodologique des lieux s'effectue alors, dont fait état le *mémoire* à l'appui de banques de données, d'informations par Internet, médias, bibliographie et enquêtes in situ. Sur cette base d'une réalité nécessairement sérieuse et objective - Pascal l'appelait règle des *automates* ! -, l'étudiant d'*esprit* propose un aménagement à des échelles

de représentation adaptées, qui fera l'originalité de son projet, fruit de ses entrailles et de son intelligence, révélateur de sa personnalité créatrice.

On découvre bien là une clef d'ouverture au jeu de l'**imagination** !

L'imagination s'avère ainsi plus ou moins sollicitée. Plutôt que d'être stimulée, exploitée, elle peut être négligée, voire ignorée. Souvent, l'étudiant en craint les risques extrêmes où peut l'entraîner « la folle du logis ». Il ne se donne que trop timidement aux vitamines énergétiques de l'anticipation qu'elle sous-tend. Qui

Il est vrai qu'il est difficile de discerner les bons chemins des mauvais, avec cette maturité de seulement cinq années, jalonnée de trop rares exercices d'entraînement à l'esquisse ; de trop superficielles perceptions qui zappées ça et là se réunissent mal en synthèse ; de trop de méconnaissances culturelles et artistiques à faire jouir nos cinq sens dans leur délicieuse confiture !

De plus, la tentation d'une profusion de renseignements, cueillis ou imposés, grignote les échéances impératives et fait inconsciemment, subconsciemment, pression sur l'imagination. Débordante au départ, elle se tarit au final, dans le confortable respect des contraintes, opposé à l'effort de liberté.

Comme il serait intéressant de fouler le vaste terrain psychophilosophique de l'**imagination**, avec les différents points de mire que de célèbres auteurs ont émis sur sa spécificité,

dans la géographie du cerveau humain ! De Lucrèce à Sartre, on passerait par le rationalisme, le romantisme, le nihilisme, le futurisme... (Descartes, Kant, Spinoza, Nietzsche, Bachelard, Bergson, Alain...) On retrouverait aussi son culte en poésie, notamment avec Baudelaire, ou en musique avec Strawinsky :

«*Toute création suppose à l'origine une sorte d'appétit que fait naître l'avant-goût de la découverte. Cet avant-goût de l'acte créateur accompagne l'intuition d'une inconnue déjà possédée mais non encore intelligible, et qui ne sera définie que par l'effort d'une technique vigilante* » (Poétique musicale, 3^e leçon).

S'étonnerait-on que l'**imagination** puisse avec autant de puissance dynamiser tant une découverte scientifique qu'une création artistique ? La différence entre l'une et l'autre est indéniable : pour la première, on peut savoir relativement précisément ce que l'on cherche, tandis que pour la seconde, on ne le sait généralement que de manière assez floue. Mais par son imagination cumulative, l'architecte n'est-il pas

justement appelé, à résoudre dans *l'Unité* la double maîtrise technique et artistique, par exemple celle d'un principe de structure, d'un matériau nouveau, avec celle d'une volumétrie composée des espaces, vides ou pleins ?

Enfin, l'**imagination**, fonction d'une qualité typiquement humaine plus que végétale ou animale, ne faut-il pas la saluer quotidiennement et honorer en elle son si fort pouvoir de liaison, de communication, de civilisation entre deux êtres qui s'aiment, entre deux collectivités, de même époque ou non ? Elle donne à transmettre.

Sans elle, que deviendrions-nous, aujourd'hui particulièrement, dans ce monde en crise, déchiré entre matérialisme et spiritualité ?

Sans elle, toutes les facultés, si solides et aiguës qu'elles soient, sont comme si elles n'étaient pas » Ch. Baudelaire.

Luc-Régis GILBERT,
Vice-Président de la SFA

VISITEUR

* ligne éditoriale

Les rencontres entre les faits construits et le jugement critique sont rares aujourd'hui. Rares aussi sont les occasions où l'on peut découvrir le travail des praticiens évoluant hors du circuit médiatique, et apprécier les efforts d'une pensée *libre*. Dans un paysage culturel et éditorial lissé et lassé par l'omniprésence des mêmes auteurs « signant » les grands projets de par le monde, le Visiteur souhaite promouvoir des réalisations exemplaires par leur manière d'accueillir nos usages et de donner forme à nos villes. Rendre justice à ces projets, c'est encourager un effort de pensée que rien ne favorise désormais, si ce n'est une idée de l'action professionnelle entendue comme un acte de foi.

Dans le monde auquel s'ouvre à nouveau cette revue après cinq ans d'interruption, l'intérêt général pour l'architecture ne fait que décroître, sous l'action combinée du culte de l'image, de l'hystérie réglementaire, et du cloisonnement administratif des responsabilités dans les opérations de construction ou d'aménagement du territoire. Pourtant, il existe encore des architectes qui pensent et agissent en faveur d'une architecture plus engagée à *convaincre* qu'à séduire.

A l'occasion de sa renaissance, le Visiteur donnera la parole au discours critique, pour installer un espace de pensée au service d'un réel débat, où l'on pourra notamment discuter la question – souvent éludée – de la réussite architecturale. Nous souhaitons tenter dans cette revue l'alliance entre un certain appétit littéraire et la culture du projet.

Créée par la Société Française des Architectes en 1995 à l'initiative de Sébastien Marot, le Visiteur a encouragé un regard critique sur l'architecture, le paysage, les infrastructures et l'urbanisme. Nous poursuivrons dans cette voie, en mettant l'accent sur le champ architectural, aujourd'hui bousculé par

des pratiques qui suscitent de nombreuses interrogations. Pourquoi la science du plan et de la coupe, cette mesure de l'étendue et du mouvement, est-elle délaissée au profit d'un façonnement de l'objet ? Pourrait-on envisager un travail sur la forme qui convoque d'emblée la question de l'espace au lieu de l'évacuer ? Qu'en est-il du statut de l'enveloppe dans la relation essentielle entre l'intérieur et l'extérieur, par laquelle l'architecture ne se contente plus d'être un objet regardé, mais devient aussi un dispositif *regardant* ? Pourquoi la qualité d'échelle des édifices est-elle quasiment oubliée alors qu'elle est la première de toutes ? Aujourd'hui, la volonté de « s'exprimer » l'emporte sur la fabrique du lieu.

On ne doit pas se méprendre : dans le paysage architectural de notre époque, on ne trouve pas de la *différence*, mais de la *variété*. Une variété des gestes formels et conceptuels visant à distraire des citoyens réduits au rang de spectateurs à coups de mises en scène, une variété faussement transgressive qui trahit en réalité une production asservie à la presse qui en diffuse l'image, et presque méprisante pour les valeurs de la discipline.

L'*invention*, ce tour de force qui réussit à mobiliser une certaine capacité d'oubli en même temps qu'il rend hommage au passé, ce pari de marier la singularité à l'évidence, a fait place à la *lubie*. On fait un usage obscène des espaces de liberté dont dispose encore le projet.

Paradoxalement, l'audace manque à l'appel : la véritable audace qui utilise le programme et le savoir constructif pour libérer la conception architecturale des réflexes et des raisonnements étroitement déterministes, afin de la conduire vers le jeu des plaisirs de l'espace. Plaisirs de voir, de parcourir pour découvrir, et de s'arrêter pour mieux apprécier.

* sommaire n°13

Karim Basbous
Editorial

Iñaki Ábalos
Une journée à Peñalolén

Alejandro Gabriel Crispiani
Héritier de l'avant-garde, ou l'empreinte de la forme

Jose Cruz-Ovalle
Quatre coordonnées simultanées & L'université Adolfo Ibáñez

Fernando Pérez Oyarzun
José Cruz Ovalle, architecte : approche d'une situation

Jose Cruz Ovalle
Maison « pièces présentes », projet Ocho al cubo

Laurent Salomon & Judith Rotbart

Le Corbusier ou l'avènement d'une architecture picturale

Arnoldo Rivkin

L'invention inactuelle

Franco Purini

Architecture et politique

Rémi Rouyer

Le pixel et le surplus. Les figures de transposition du projet

Benoît Goetz

La maison du projet

Joseph Abram

La pierre et la terre

Mike Davis

Qui bâtira l'Arche ?

* Edito n°12

Faire un projet, c'est poursuivre un objectif à la fois fondamental et gratuit. C'est concevoir un édifice avec le souci de répondre à un certain nombre d'attentes, que celles-ci soient clairement énoncées dans un programme, silencieuses comme des rêves collectifs ensevelis sous les couches de l'habitude et de la normalisation, ou occultées par une pléthore d'images.

Certaines réalisations architecturales explicitent de façon exceptionnelle la dimension théorique du projet. À leur tour, ces réalisations agissent comme des stimuli pour d'autres projets à venir. L'université Bocconi de Milan que termine en ce moment l'atelier irlandais Grafton Architects, fondé par Yvonne Farrell et Shelley McNamara, est un édifice de cet ordre. Sa modernité n'est pas un exercice de style international, mais le moyen d'incarner la cité lombarde dans sa chair même. Les architectes ont trouvé le « ton juste » en nourrissant leur travail d'une connaissance fine de l'histoire des villes italiennes à toutes les époques, et en se mettant à l'écoute de la matière dont cette ville est faite jusque dans ses aspects les plus impalpables : sa texture, son atmosphère, sa lumière brumeuse et ses odeurs. Cézanne parlait de sa peinture comme d'une science des « dessous » ; on retrouve un peu de cette patience dans le projet de Shelley McNamara et Yvonne Farrell, bâti sur un fonds constitué d'une accumulation de faits sentis, mesurés, réinterprétés.

Les deux architectes irlandaises auront dessiné un bâtiment *essentiellement italien*, qui semble même réaliser le rêve de la Tendenza : habiter des mégastructures.

Le paysage de Milan n'est comparable ni aux villes françaises, où l'îlot est au service d'une continuité, ni aux métropoles américaines, où se juxtaposent des blocs autonomes. Les rues milanaises sont faites de contrastes d'échelles, de silhouettes et d'époques, d'une multitude d'accidents féconds dont l'Italie a le secret pour animer à chaque coin de rue le parcours du



flâneur. La Bocconi est à l'image de Milan : l'édifice parvient à être contextuel *avec sa différence*, il fait corps avec le site sans pour autant en imiter aucune composante.

À l'heure où de nombreux projets ne veulent plus nouer l'architecture et la ville, ou le programme à la forme, la Bocconi est un fait d'armes. Elle convainc par la justesse de son échelle, et en mettant l'effort constructif au service d'un espace urbain intérieur inédit. Le résultat est à la mesure du risque. Ce projet affirme à sa façon que l'architecture se rapporte à l'histoire, au fait politique, aux techniques, au local et à l'universel, mais il l'affirme avec les outils mêmes du projet, c'est-à-dire avec des faits d'espace et de matière, des expériences de pensée et de vie. Pour déplier le rapport du projet à tout ce qui l'entoure tout en interrogeant la spécificité de son savoir, la Société française des architectes a organisé, en collaboration avec le CNRS, le colloque « Le projet en questions » qui s'est tenu au printemps dernier. Ce numéro et le prochain présentent un certain nombre d'articles issus des communications faites au colloque. La thématique déborde les diverses écoles, tendances ou théories de l'architecture, parce que le projet lui-même, qui est au cœur du métier architectural, concerne, au-delà de la seule pratique des architectes, le destin de l'homme, de sa raison, de son rapport au monde.

Le Visiteur a par ailleurs souhaité rendre hommage à Claude Schnaidt, mort l'an dernier, dont les textes ont été réunis en un volume intitulé *Autrement dit*. Paul Chemetov a bien voulu évoquer pour nous l'œuvre de l'historien et théoricien pour qui l'architecture était un engagement de tous les instants.

Karim BASBOUS,
Rédacteur en chef

AVANT-PROGRAMME DU VOYAGE 2009 TOLEDE MADRID Les 12, 13 et 14 juin 2009

Dernière minute !

La SFA fait part de sa « Ballade Annuelle 2009 ». Elle a eu lieu à Madrid et Tolède les 12, 13, 14 juin, en faisant suite, dans les meilleures conditions et avec succès, aux précédentes, toujours soigneusement préparées par C. Bouhours (Milan 2008, Firminy 2007).

Le programme se composait principalement des visites suivantes, pour :

* MADRID : Terminal Aéroport de Barajas (R.Rogers) ; Siège Central des Communications Téléphoniques (Rafael de La-Hoz) ; diverses opérations de logement, dont l'Edificio Mirador (MVRDV & Blanca

Lleo), EMV Social Housing (D. Chipperfield) ; maison privée de l'architecte (Njeto Sobejano) ; extensions des musées du Prado (Moneo's) et de la Reina Sophia (J. Nouvel) ; Caixa Forum (Herzog & de Meuron)

* TOLEDE : Archives Municipales et Centre Culturel San Marco, œuvre présentée personnellement par son auteur, l'architecte Ignacio Mendaro Corsini.

Les Menines, Guernica, L'Enterrement du Comte d'Orgaz du Greco, et bien d'autres œuvres majeures des Collections Espagnoles de Peinture ont été redécouvertes avec autant d'intérêt que d'émotion.

1/ Type d'abonnement

Renouvellement d'abonnement.

Premier abonnement pour 3 n° consécutifs (55 €). Préciser à partir de quel numéro :
et/ou

Achat de numéro(s) (20 € /le numéro). Préciser les numéros :

Frais de port : offert pour les envois en France métropolitaine.

Hors France métropolitaine : compter 7 € / exemplaire.

2/ Identification

Nom :

Prénoms :

Institution :

Adresse de facturation

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Pays :

Adresse de livraison si différente

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Pays :

Pour vous joindre

Téléphone :

Fax :

E-mail :

3/ Mode de paiement

Virement. Dans ce cas, nous vous enverrons notre relevé d'identité bancaire dès que nous aurons reçu ce bon de commande dûment rempli.

Chèque (seulement pour les banques françaises) à l'ordre de *Société Française des Architectes*.

Vous pouvez nous retourner ce bon de commande soit par fax : +(33) 1 56 81 10 26, soit par e-mail (scanné au format Jpeg) à l'adresse : achats@levisiteur.com soit par courrier postal à l'adresse :

Société Française des Architectes, 247 rue Saint Jacques, 75005 – Paris.

Société Française des Architectes
247 rue Saint Jacques - 75005 Paris
tél. : +(33) 1 56 81 10 25 fax : +(33) 1 56 81 10 26
email : achats@levisiteur.com
SIRET : 784 284 895 000 33